



# Communiqué

## IL FAUT SAUVER FLORENCE



JFR/SC

Aujourd'hui, jeudi 26 février 2009, Florence COUSIN, journaliste à *Libération*, en est à son dix-septième jour de grève de la faim.

### Le 8 janvier 2009

« *Mise en place d'un dispositif d'accueil pour les salariés (...) pendant leur formation dans l'attente de retrouver un poste sans rupture du contrat de travail* ». Sources : contribution de Michel MULLER, secrétaire général de la Filpac, aux États généraux de la presse et annexée au Livre vert.

### Le 5 février 2009

« *La Filpac CGT revendique le principe de protection et de sécurité du contrat de travail et du parcours professionnel. La Filpac CGT revendique que la rupture du contrat de travail soit rejetée...* ». Sources : lettre ouverte à Messieurs les Patrons, Éditeurs, Imprimeurs et du secteur de la Distribution de la presse. Texte adopté par la CN de la FILPAC.

### Le 13 février 2009

« *Contre le licenciement à Libération de Florence COUSIN, poussons plus fort* ». Sources : site de la Filpac.

Mais le lendemain, le **14 février**, le site de la Filpac informe « *rencontre à propos de Florence COUSIN, direction de Libération, Info'Com et Filpac CGT, des propositions très acceptables* ».

Clairement, son licenciement est acté, son « départ contraint » forcé.

Florence COUSIN est-elle une exception ? Peut être... Aide-comptable en avril 1984 à *Libération*, puis comptable, elle a pris des cours en dehors de ses heures de travail pour accéder au niveau d'une licence de lettres, écrit de nombreux articles pour *Libération*, traduit et interviewé notamment des acteurs anglais pour le quotidien, publié deux livres pour enfants... La direction la vire aujourd'hui pour « insuffisance professionnelle » !

.../...

Le rapport de l'Inspection du Travail est accablant pour la direction de *Libération*. Brimades, blocage des postes vacants à la rédaction... « *depuis le mois de juin 2006, elle [Florence] n'a aucune tâche à effectuer (...), pourrait s'assimiler à une manœuvre visant à la déstabiliser et à la pousser à démissionner* ». Florence est élue CGT au CE, elle « *n'a bénéficié en 18 ans, d'aucune augmentation de salaire* » précise le rapport. Il conclut : « *Madame COUSIN semble être victime d'une discrimination au sein de la société, pouvant vraisemblablement (...) être liée au fait que c'est une femme, élue, par ailleurs sur les listes CGT.* »

Aujourd'hui, jeudi 26 février, sous l'égide du président du SPQN, Monsieur Francis MOREL, une tentative de conciliation a eu lieu entre la direction de *Libération*, d'une part, le SGLCE et le SNJ-CGT, d'autre part.

Voici les propositions — soutenues par l'UD CGT de Paris et acceptées par Florence — que le SGLCE et le SNJ-CGT ont faites :

1. demande d'un cursus de formation de journaliste de deux ans dans une école de journalisme ;
2. pas de rupture du contrat de travail pendant la période de formation ;
3. engagement de la direction et responsabilité sociale de l'entreprise afin de retrouver une place à Florence, interne ou externe au journal.

La direction a rétorqué qu'il était impossible de revenir sur le licenciement qui pour elle est un préalable à toute formation.

Faux ! Il y a quelque temps, un salarié journaliste au *Pèlerin* était licencié de manière abusive par le groupe Bayard. L'action commune du SGLCE, de la CSTP, du SNJ-CGT et l'action de non-distribution des publications du groupe Bayard Presse par les camarades des NMPP ont permis à Antoine PEILLON d'être réintégré.

Florence COUSIN ne sera pas l'exception.

« *Pour une sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés. Le maintien de l'ensemble des éléments du contrat de travail jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi* », le SGLCE, le SNJ-CGT et l'UD CGT de Paris porteront cette revendication confédérale.

Nous ne resterons pas les bras croisés devant Florence allongée sur le sol dans les locaux de *Libération*, 11 rue Béranger, Paris 3<sup>e</sup>.

Nous appelons les camarades de la profession à monter dès aujourd'hui pour le dire à la direction et à répondre à tout appel de leur syndicat pouvant aller jusqu'à des arrêts de travail sensibles.

*Paris, le 26 février 2009*